

Voie de rabattement,

Le 7 janvier 2010

Excuser André Vallini, Président du Conseil général de l'Isère
Charles Bich , Vice-président chargé des routes

Souhaiter les voeux

Je suis très heureuse d'être présente aujourd'hui, en tant que Conseillère générale du canton de Vif ; le Conseil général de l'Isère, collectivité territoriale qui permet, avec son engagement financier sans précédent, la réalisation effective des travaux de la voie de rabattement, dont la portée nous le savons tous, dépasse très largement les seules possibilités de la ville de Vif.

Je veux bien sûr, tout d'abord, me réjouir de voir le projet continuer son chemin et arriver aujourd'hui à sa phase opérationnelle concrète de réalisation, alors qu'il a dû affronter tant de contraintes techniques, de lourdeurs administratives et de péripéties de montages financiers.

Les contraintes techniques

Nous connaissons tous l'antériorité de ce projet qui remonte à plus de 15 ans avec une décision ministérielle de réalisation de la voie en 1995, puis de la première enquête publique en mai 2000, enquête qui n'avait pas pu obtenir d'emblée, en 2001 la signature de déclaration d'utilité publique de la part du préfet, pour défaut manifeste de prise en compte sérieuse des problèmes hydrauliques. Problèmes emblématiques dans notre secteur, compte tenu de notre proximité avec la nappe phréatique qui alimente en eau potable la ville de Grenoble.

A partir de cette étape (2001) a commencé un nouveau parcours du combattant auquel je me suis attelée, en tant que maire de Vif jusqu'en 2007. Un parcours jalonné de contraintes, d'obstacles, de résolutions, d'espoirs mais aussi de déceptions et enfin de certitudes de voir cette voie de rabattement se réaliser, pour le grand bien de Vif, pour la sécurité de son centre, pour sa tranquillité mais surtout pour son développement économique à moyen et long terme.

En effet, si ce projet de « contournement » de la ville est encore beaucoup plus ancien que le projet actuel, si le projet a connu bien des maires pour dessiner redessiner son trajet, si ce projet là a connu autant de vicissitudes, c'est qu'à Vif, les conditions géographiques et économiques, difficiles de façon récurrentes, rendaient la réalisation d'un tel chantier très hypothétique.

Il m'a fallu beaucoup d'acharnement pour convaincre les partenaires de l'importance de la voie de rabattement pour la ville, mais surtout de l'intérêt de réaliser cette voie nouvelle, maintenant et non pas dans 20 ou 30 ans comme certains semblaient le penser.

Les études techniques menées par Etudes et Projets (SOGREAH), dès 2002 et qui ont duré plusieurs années, nous ont permis de voir comment nous allions mieux prendre en compte les contraintes environnementales, autant sur le plan paysager qu'hydraulique.

Il était important aussi que le territoire concerné puisse, à partir de cette voie, continuer à fonctionner tant pour les habitants actuels que pour les futurs et notamment les futures

entreprises. Nous avons donc revisité le projet dans son ensemble et pour ses aspects fonctionnels et visuels.

Voies cyclables, trottoirs sécurisés, accès secondaires reliant les propriétés privées, futures voiries, rien de ne devait être négligé. Mais nous voyions dès lors, la facture s'alourdir au fur et à mesure de l'avancement des études, avec pour Vif, guère plus de possibilités financières à sa portée.

Les lourdeurs administratives

Il m'a donc fallu solliciter à nouveau tous les partenaires et en **juillet 2003**, le Conseil municipal délibérait à nouveau pour demander au préfet une nouvelle Déclaration d'utilité publique et donc l'autorisation d'organiser une nouvelle enquête publique, fort d'un nouveau dossier élaboré en concertation avec la régie des eaux de Grenoble, la ville elle-même mais aussi la METRO et le Conseil général.

L'enquête publique générale et celle de la loi sur l'eau ont pu avoir lieu entre **décembre 2004 et février 2005**, recueillant toutes deux des avis favorables sans réserve **et c'est un an après, seulement, le 11 janvier 2006**, date butoir, que le préfet signait enfin cette DUP, dégagée de toutes réserves, mais au prix d'une facture énormément alourdie, et ce, dans un contexte de hausse faramineuse des prix du BTP.

Pendant toute cette année d'attente, les études ont continué mais surtout, notre entrée dans la METRO a permis de mieux cerner la participation de cette dernière à la réalisation technique comme au financement de toute la partie concernant l'assainissement et les pistes cyclables. Et je veux bien sûr, la remercier chaleureusement et plus particulièrement son président Didier Migaud qui a toujours été présent.

Les difficultés financières

Les montages financiers réalisés en 2004 pour l'enquête publique et approfondis en 2005, 2006 et 2007, avec la poursuite des études de réalisation ont contraint le Conseil général à augmenter sa participation de façon exponentielle.

Je veux là souligner à quel point le Conseil général a suivi ce dossier avec bienveillance et sérieux. Même s'il m'a fallu, bien des fois, sensibiliser les techniciens encore plus que les élus mais avec un soutien très fort du Vice-président aux routes Charles Bich, et bien sûr solliciter directement le Président André Vallini pour qu'il considère ce projet avec la plus haute importance pour notre territoire, donc pour le département. Ce qu'il a fait très vite. Et je veux aussi l'en remercier très chaleureusement.

Sur le dossier **de 2000**, la participation du Conseil général s'était exclusivement portée sur le financement du déplacement du péage de l'autoroute du nord vers le sud de Varcès.

En 2003, compte tenu des travaux supplémentaires demandés par la DDASS pour dériver les eaux pluviales, la prévision laissaient entrevoir un supplément de **3 millions d'Euros**. Ils étaient accordés officiellement par délibération de principe de l'assemblée du Conseil général en **décembre 2003, lors du vote du budget 2004**. Le projet bouclé, nous pouvions donc entamer la partie d'autorisations administratives et juridiques auprès de la préfecture.

Mais nos surprises n'en resteraient pas là et plus le temps passait à attendre les résultats des études techniques, hydrauliques, les autorisations préfectorales d'enquêtes publiques, de DUP, dans un contexte de hausses faramineuses des coûts de la construction du BTP, nous voyions la facture totale prendre une ascension toujours plus vertigineuse.

En 2007, à la fin des études et à la phase de projet, la facture supplémentaire s'élevait à 7 millions d'Euros. J'obtenais non sans mal et après bien des reconsidérations sur le bien fondé des nouvelles installations mais aussi de la réalisation de la voie elle-même, j'obtenais l'accord du financement de la part du Conseil général. Accord qui m'était notifié officiellement par le Président Vallini, **le 28 février 2008**. Accord confirmé après les élections municipales à la nouvelle municipalité en 2009.

Ce projet aura donc été porté par les différentes municipalités et majorités départementales qui se sont succédées depuis 1995. Ce projet a grandi dans sa complexité et dans sa prise en compte des questions environnementales et, si la facture finale semble parfois être de nature à faire reconsidérer son bien fondé, la volonté respective de tous les acteurs locaux est restée constante durant toutes ces années.

Cette voie permettra l'ouverture de terrains classés au SDAU (SCOT) en zone économique d'intérêt de région urbaine et participera donc au développement des emplois sur notre canton.

Je m'en réjouis tout à fait parce que j'ai toujours voulu que Vif prenne la place de commune centre que lui confère son classement de chef lieu de canton. Cette voie l'y aidera.

Je me réjouis aussi que la voie puisse devenir départementale à la fin de réalisation des travaux et qu'elle soit vraiment considérée comme l'épine dorsale de la ville en terme de déplacement et de transit.

Le centre pourra ainsi être rendu aux habitants et pourra être aménagé de façon sécurisée et conviviale pour le bien-être des Vifaises et des Vifoises, avec un accompagnement indispensable de l'économie de commerces et de services aux habitants.

Un gros challenge pour la ville qui sera j'espère relevé dans les meilleures conditions possibles.

Autres financements :

Le centre technique municipal et les contrats territoriaux

Le centre technique recevra 200 000 € de subvention dans le cadre des contrats territoriaux, ce qui représente une participation de 40% du coût hors taxe de construction.

Les contrats territoriaux sont nés en 2006, de la volonté de la majorité départementale de mieux s'inscrire dans les besoins de financements des communes et surtout de venir au bon moment de la réalisation de leurs projets. Chaque contrat dure 4 ans et évolue pendant toute cette période en fonction des besoins des communes et de nos possibilités. Nous entamons donc notre deuxième contrat 2010/2014.

Sur ce contrat là, émerge également, la salle d'évolution sportive HQE, la réhabilitation de l'école primaire Malraux et le réaménagement de la mairie.

Je ne peux que souhaiter la bonne réalisation de tous ces projets

Je vous passerai ici le détail du fonctionnement de ces contrats, ce qui serait trop long, mais auparavant, les financements étaient inscrits sur le budget départemental lorsque le projet était déposé par la collectivité demandeuse, sans trop se soucier de l'état d'avancement de celui-ci. Il fallait donc souvent reporter ces sommes d'année en année, jusqu'à la réalisation effective des travaux.

Cela gonflait inutilement le budget du Conseil général sur certaines lignes budgétaires et par ailleurs, des communes attendaient pendant plusieurs années sur d'autres lignes (sports) pour pouvoir toucher leur subvention.

Ces contrats permettent aujourd'hui d'inscrire « virtuellement » le projet lorsqu'il est déclaré et effectivement les sommes lorsque les travaux commencent. C'est le cas pour le centre technique de Vif qui émerge donc au contrat 2010/2014, sur deux ans seulement.

Nous avons ainsi la volonté, au travers de ces contrats, de mieux nous inscrire dans les territoires et d'apporter notre soutien là où les besoins d'équipement sont importants et les moyens des communes réduits ; comme c'est le cas à Vif de façon récurrente depuis plusieurs décennies. L'objectif est bien de rééquilibrer notre département en matière d'aménagement en tenant compte de toutes les réalités des territoires.

La Réforme fiscale et territoriale

Et, je ne peux m'empêcher aujourd'hui de nous projeter dans le contexte qui sera le nôtre si la réforme territoriale, en projet au Parlement, passe telle que présentée par le gouvernement, qui plus est, dans le contexte économique actuel et fiscal qui va se mettre en place dès cette année pour les collectivités territoriales. Je veux, bien sûr, parler de la suppression de la taxe professionnelle.

Je ne peux m'empêcher de m'interroger, si nos collectivités départementales et régionales se voient privées d'une compétence générale, dans un contexte de baisse de leurs recettes et de hausse de leurs dépenses, notamment sociales, de leur possibilité, leur capacité à participer à un projet tel que la voie de rabattement, dont l'obligation a été faite d'une maîtrise d'œuvre communale.

Je ne peux que m'interroger de la viabilité de ce projet hors d'atteinte, financièrement pour une commune comme Vif dont l'intérêt, certes pourtant important pour le secteur, serait sans doute jugé non prioritaire par une collectivité plus éloignée du terrain et de ses enjeux.

Nous risquons donc de vivre les dernières périodes de financements croisés, y compris pour les projets tels que le centre technique, financements croisés tant décriés par certains, mais maintenant qu'ils sont menacés, devenus tant indispensables à la réalisation d'un aménagement du territoire de proximité.

De telles perspectives nous inquiètent au plus haut point sur leurs conséquences en termes de développement économique et donc d'emploi, mais aussi en termes d'équipement et de développement des services publics dédiés à la population.

La mobilisation de toutes et de tous est donc indispensable pour faire barrage à cette réforme territoriale.

Pour ne pas finir sur une note trop pessimiste, je vous souhaite à toutes et à tous santé et bonheur pour toute l'année 2010 et au delà bien sûr !

Brigitte Périllié

Conseillère générale du canton de Vif

Vice-présidente,

Ancienne maire de Vif